

RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE : LE CAS DE L'EFFACEMENT DE SEUILS



*Journée technique d'information et d'échanges
Jeudi 29 juin 2017 à Massiac (15)*

Contexte

Près de 60 000 ouvrages transversaux constituent autant d'obstacles à l'écoulement, au transit sédimentaire et aux déplacements de la faune piscicole, engendrant par là même d'importants impacts sur les milieux aquatiques. Le plan national d'actions pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, les SDAGE, le classement des cours d'eau en listes 1 et 2 et les schémas régionaux de cohérence écologique visent à rétablir les continuités biologiques et sédimentaires au sein d'une trame bleue.

De nombreuses opérations d'effacement, d'arasement ou d'équipement de seuils et barrages ont été mises en œuvre ces dernières années.

Ce type de projet soulève parfois des oppositions locales, que l'ouvrage fasse ou non l'objet d'usage(s) et de droit d'eau. Les dimensions patrimoniales, historiques, culturelles et sociétales des sites concernés doivent ainsi être prises en compte. Les aspects techniques d'un effacement peuvent également être délicats et doivent être bien maîtrisés. Enfin, les dispositifs de suivi et d'évaluation sont importants pour appréhender les bénéfices sur le milieu suite à un projet de restauration de la continuité écologique.



Effacement de seuil sur l'Allier - ©NGE

Objectifs

- > Remplacer la notion de continuité écologique dans le contexte réglementaire et politique actuel.
- > Aborder la question de la phase de concertation dans les projets de restauration de la continuité écologique, notamment sur les moyens d'associer les élus et le grand public aux projets.
- > Présenter les points de vigilance lors de la phase travaux ainsi que différents moyens de mise hors d'eau des chantiers.
- > Echanger sur les dispositifs de suivi et d'évaluation des projets de rétablissement de la continuité écologique.

Public

Techniciens et chargés de mission des procédures de gestion des milieux aquatiques, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État, chargés d'intervention des Agences de l'eau et des Conseils Régionaux, techniciens des fédérations de pêche associations de protection de l'environnement, conservatoires d'espaces naturels, bureaux d'études, élus, chercheurs, étudiants.

Inscriptions en ligne sur :

<https://goo.gl/forms/GXH14KGcvyREOetm2>

en partenariat avec :



ASSOCIATION
RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE

PROGRAMME

9H00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9H30 LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE AU REGARD DE LA RÉGLEMENTATION ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

Point sur l'actualité réglementaire et présentation de l'avancement du plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau en Auvergne Rhône-Alpes. Présentation de la réglementation en vigueur et des démarches administratives (statuts et propriété des ouvrages, droits d'eau).

> *Jean-Baptiste DAUPHIN, DREAL Centre Val de Loire, Estelle FERRARI, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et Frédéric MARCHAND, DDT Haute-Loire*

10H15 RECOMMANDATIONS TECHNIQUES LORS DE LA RÉALISATION D'UN PROJET D'EFFACEMENT

Point sur les différentes solutions techniques à envisager selon les enjeux et les contraintes. Les recommandations en phase de travaux et les actions de suivi et évaluation à mettre en œuvre.

> *Jean-Maxence DITCHE, Agence Française pour la Biodiversité*

10H50 RETOUR D'EXPÉRIENCE EN MILIEU URBAIN : LA SUPPRESSION DU SEUIL SAPÉON SUR LA TURDINE

Présentation de la démarche d'effacement d'un seuil en centre-ville, de l'émergence du projet au démarrage de la phase travaux.

> *Betty CACHOT ou Mickaël BARBE, Syndicat de Rivières Brévenne Turdine (69)*

11H35 AMÉNAGEMENT DE PETITS OUVRAGES EN MILIEU RURAL : POINTS DE VIGILANCE EN PHASE TRAVAUX

Retour d'expérience sur l'effacement du seuil du Pont de Menat, en particulier sur les difficultés rencontrées lors de la phase chantier et présentation d'aménagements de petits obstacles en zones agricoles et forestières.

> *Vincent JOURDAN, Communauté de Communes Saint-Pourçain, Sioule, Limagne (03)*

12H15 DÉJEUNER

13H45 VISITES D'OUVRAGES AYANT FAIT L'OBJET DE TRAVAUX DE RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET D'UN PROJET D'EFFACEMENT DE SEUIL SUR LE BASSIN-VERSANT DE L'ALAGNON

- > Effacement du seuil de Stalapos sur l'Alagnon à Murat
- > Effacement d'un seuil sur l'Allanche et l'aménagement d'un de ses affluents
- > Projet d'effacement d'un seuil sur l'Alagnonette

> *Guillaume PONSONNAILLE et Clément BILLARD, Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents (15)*



17H00 FIN DE JOURNÉE

17H00 Visite bonus : aménagements sur le ruisseau de la Violette, affluent de l'Alagnon à Grenier-Montgon.

PLAN D'ACCÈS

Salle Polyvalente

17 Rue Jacques Chaban Delmas
15500 MASSIAC



Accès

En voiture depuis Clermont Ferrand :
A75, sortie 23 Massiac



Préparez votre itinéraire :
<https://goo.gl/maps/N3k2i7pUV5w>

Possibilités d'hébergement et de repas pour le mercredi 28 au soir :

HOTEL LA COLOMBIERE
(52€ la nuit, 8€ le petit déjeuner)
Pas de restauration sur place
04 71 23 18 50
<http://www.hotel-lacolombiere.com>



GRAND HOTEL DE LA POSTE
Entre 49 et 65 € la nuit, 8,5€ le petit déjeuner et
formule repas le soir à partir de 15 euros.
10% de remise sur la soirée étape en signalant
que vous participez à l'évènement du SIGAL
04 71 23 02 01
<http://www.hotel-massiac.com>